

Environnement

Le Pays, véritable mosaïque de paysages - montagne, contreforts montagneux, vallées sinueuses, piémonts, plaines viticoles...qui sont autant d'atouts privilégiés auxquels s'ajoutent de nombreuses ressources énergétiques renouvelables : solaire, éolien, hydraulique, bois...- doit faire face aux enjeux climatiques et aux évolutions territoriales (monde agricole, développement de zones d'activités économiques, multiplication de nouveaux arrivants...), autant d'éléments entraînant une pression foncière de plus en plus forte qui tend à dénaturer, uniformiser et banaliser nos paysages.

Or, ces atouts paysagers et patrimoniaux sont le fondement de l'attractivité de notre territoire. Nous devons donc veiller à la préservation et à la gestion de ces espaces par un repérage des zones et sites sensibles afin d'orienter nos actions et recommander une utilisation rationnelle de cette richesse paysagère et ainsi assurer la préservation et la valorisation de tout ce qui fait la richesse du territoire. Il est aujourd'hui urgent de réguler et maîtriser cette extension si nous souhaitons protéger et maintenir ce cadre et cette qualité de vie.

Maîtriser et prendre systématiquement en compte l'impact environnemental des activités humaines et des aménagements, sur le territoire du Pays, dans tous les secteurs d'activité (agriculture, économie, patrimoine...), est dès lors une priorité :

- mission de veille environnementale sur les actions que nous engageons ;
- mission de conseil et de préconisations pour celles que nous accompagnons ;
- mission d'information auprès des acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises...).

Dans une perspective de gestion durable de ses ressources, et afin de participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique, le Pays souhaite accompagner les actions contribuant à l'efficacité énergétique et permettant la préservation des milieux et de la biodiversité : il a donc décidé de mettre en œuvre un Plan Climat Territorial.

Objectif 11 : Préserver les milieux naturels et paysagers

Les milieux naturels préservés de ce territoire participent à l'image identitaire du Pays. En effet, cette haute valeur environnementale du Pays est une plus-value potentielle élevée, en termes de qualité de vie et d'attractivité.

L'agriculture, plus particulièrement la viticulture, contribue à cette richesse paysagère et environnementale mais ce secteur doit faire face à d'importantes mutations ; le développement urbain se fait bien souvent au détriment des préoccupations paysagères et environnementales, qu'il s'agisse de la pression foncière sur les communes à proximité de l'agglomération Béziers Méditerranée entraînant la création de nouvelles zones d'activités, quartiers résidentiels... ou de l'éparpillement et du mitage du bâti sur les communes rurales plus reculées.

Il faut donc préserver le cadre de vie privilégié qui fait la richesse de notre territoire par une gestion durable de nos atouts économiques. Cet enjeu est transversal, il concerne l'ensemble des acteurs et tous les secteurs économiques du territoire. La prise de conscience doit être générale et partagée.

Mesure 11.1 : Préserver et valoriser les sites & paysages sensibles, par la mise en place des préconisations de l'étude (charte paysagère)

Mesure 11.2 : Planifier et anticiper le développement urbain, par la mise en place des préconisations de l'étude (charte paysagère)

Mesure 11.3 : Découvrir et partager la diversité des paysages, par des actions de sensibilisation aux enjeux paysagers

Objectif 12 : Maîtriser l'énergie, contribuer au développement des énergies renouvelables

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat. Ce changement climatique nous concerne tous puisque l'ensemble des secteurs de l'économie y contribue.

Considérant que « *la meilleure énergie et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !* », l'enjeu prioritaire du territoire est la maîtrise de l'énergie.

Par ailleurs, l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables sont deux composantes essentielles du développement durable du territoire. En effet, elles contribuent à la protection de l'environnement, génèrent des emplois, valorisent le développement local des territoires et diversifient l'approvisionnement en énergie.

Mesure 12.1 : Mobiliser les acteurs du territoire sur la maîtrise de la consommation d'énergie, par la création sur le territoire, d'un Espace Info Energies et d'un programme d'animations sur les problématiques énergétiques, par la mise en place d'un diagnostic énergétique du patrimoine communal.

Mesure 12.2 : Contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire, par l'accompagnement des projets territoriaux visant à relocaliser la production d'énergie.

Objectif 13 : Informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement

L'acquisition de nouvelles attitudes vis-à-vis de la nature et de l'environnement devient en effet une urgence, du geste le plus simple à une prise de conscience responsable des équilibres à sauvegarder.

La sensibilisation et l'information du grand public, ainsi que l'éducation des jeunes, jouent un rôle prépondérant dans la protection de l'environnement et constituent la politique préventive la plus rentable à long terme. Le maintien de la qualité des espaces naturels du territoire passe donc par une sensibilisation du public à l'impact que nos activités peuvent engendrer sur le territoire et ainsi développer des actes responsables.

Cette sensibilisation nécessite la présence sur le territoire de personnes compétentes pour pouvoir répondre à ces problématiques, mais aussi engager des campagnes de sensibilisation, des animations sur une filière professionnelle, dans une entreprise, auprès des écoles... Par ailleurs, la sensibilisation générant de la demande, il importe d'avoir sur le territoire des entreprises, des artisans, des associations, expérimentés et sensibilisés à ces problématiques, afin de pouvoir conseiller et répondre aux exigences des maîtres d'ouvrage privés comme publics.

Mesure 13.1 : Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux environnementaux du territoire, par l'élaboration d'un programme pédagogique sur le paysage, des animations de type "Bistr'eau", l'édition de guides de bonnes pratiques sur l'eau, la mise en place d'un label des communes ec-eau-nomes, la formation des professionnels à l'éco-construction.

Mesure 13.2 : Structurer l'offre pédagogique et mettre en réseau les acteurs de l'éducation à l'environnement, avec la mise en place d'un forum sur l'éducation à l'environnement.

Mesure 13.3 : Assurer une veille environnementale territoriale et conseiller les acteurs du territoire dans le cadre des actions engagées, par l'accompagnement des projets pédagogiques.

Programme opérationnel pluriannuel

Fiche objectif n° 11

Préserver les milieux naturels et paysagers afin d'affirmer l'identité du territoire

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

- Axe 2.2 Le soutien d'une agriculture raisonnée
- Axe 2.3 La valorisation des ressources naturelles
- Axe 4 Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

MOTIVATION DE LA THEMATIQUE

Contexte et descriptif général

Une étude paysagère, menée en 2007, a permis de préciser le contexte (diagnostic) et de déterminer les priorités (programme d'actions).

Au même titre que sa situation géographique et la diversité des paysages, les milieux naturels préservés de ce territoire participent à l'image identitaire du Pays. En effet, la qualité de ces milieux naturels est reconnue régionalement (Caroux/Espinouse, gorges d'Héric, site de Minerve, Parc Naturel Régional...). Cette valeur environnementale du Pays est capable d'agir comme une plus-value, tant en terme de qualité de vie que d'attractivité.

L'agriculture, plus particulièrement la viticulture, contribue à cette richesse paysagère et environnementale mais ce secteur doit faire face à d'importantes mutations ; le Pays peut accompagner ce processus à travers différentes actions.

Par ailleurs, dans un contexte démographique croissant, le développement urbain se fait bien souvent au détriment des préoccupations paysagères et environnementales, qu'il s'agisse de la pression foncière sur les communes à proximité de l'agglomération Béziers Méditerranée entraînant la création de nouvelles zones d'activités, quartiers résidentiels... ou de l'éparpillement et le mitage du bâti sur les communes rurales plus reculées.

L'objectif est donc de préserver le cadre de vie privilégié qui fait la richesse de notre territoire par une gestion durable de nos atouts économiques. Cet enjeu est transversal, il concerne l'ensemble des acteurs et tous les secteurs économiques du territoire. La prise de conscience doit être générale et partagée.

Trois mesures spécifiques vont nous amener à répondre à cet enjeu majeur pour le territoire :

- Préserver et valoriser les sites & paysages sensibles
- Planifier et anticiper le développement urbain
- Découvrir et partager la diversité des paysages

Résultats attendus et impacts des actions qui seront menées

A court terme, il s'agit d'aller vers une plus grande **prise de conscience** et surtout **prise en compte** des problématiques environnementales et paysagères dans l'ensemble des actions que nous allons engager afin de minimiser les impacts négatifs (banalisation des paysages, étalement urbain aux dépens de l'espace naturel et du maintien de la biodiversité...) que ces actions peuvent engendrer sur le territoire : réalisation d'exposition, d'outils pédagogiques vers différents publics ciblés (scolaire, élus...)

A moyen terme, les actions engagées nous amèneront vers une meilleure anticipation et planification de notre développement urbain dans une perspective durable. Elles permettront par ailleurs le maintien des espaces agricoles ouverts et de la diversité des milieux naturels afin de conserver la richesse paysagère et écologique. En effet, en raison de sa richesse exceptionnelle, le Pays du Haut Languedoc et Vignobles a une responsabilité particulière pour la préservation de la biodiversité.

A long terme, cette stratégie territoriale reposant sur l'armature paysagère que sont les milieux naturels et les terroirs agricoles, permettra au Pays de préserver son identité.

Contribution des actions à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la note stratégique)

Le paysage est un élément déterminant du projet de développement local, la maîtrise de l'occupation de l'espace doit à terme permettre un aménagement harmonieux du territoire.
Cette grande mosaïque de milieux et le maintien de leur qualité sont à la base de nombreuses activités économiques clés pour le Pays. Leur préservation est donc un enjeu transversal important dans la stratégie de développement local, notamment en matière de tourisme qui s'appuie fortement sur la qualité des paysages.

Plus-values

Il s'agit de faire de l'excellence paysagère et environnementale un véritable enjeu du territoire, à décliner à tous les niveaux de notre développement.

Caractère intercommunal de ou des actions

Approche transversale et partagées de ces problématiques paysagères à l'échelle du Pays.

Caractère durable de ou des actions

Le paysage doit être apprécié d'une façon globale, comme le résultat de l'interaction entre les populations, leurs activités et les processus écologiques. L'ensemble de ces processus naturels, sociaux, économiques... est en effet inscrit dans la dynamique paysagère.

L'objectif n'est pas de figer ce paysage mais d'anticiper, de se projeter et accompagner son évolution par une plus grande maîtrise des facteurs le constituant.

Les actions engagées accompagneront donc les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets pertinents dans une perspective de développement durable.

Articulation Pays-Agglomérations ou Pays-PNR

L'articulation entre le PNR du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles fait l'objet d'une convention entre les deux structures. Un avenant spécifique sera signé prévoyant les modalités d'articulation dans un domaine d'intervention qui constitue le cœur de métier du PNR.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

Types d'actions éligibles

Exposition et autres outils pédagogiques, observatoire des paysages, itinéraires, aménagements - entrées de bourgs, AEU, projets agro-environnementaux, OCAGER, charte paysagère de vignobles, verger découverte, OPAV...

Programme opérationnel pluriannuel

Fiche objectif n°12

Maîtriser l'énergie et contribuer au développement des énergies renouvelables

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

- Axe 2.3 La valorisation des ressources naturelles
- Axe 3.1 La préservation de notre environnement
- Axe 4 Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

MOTIVATION DE LA THEMATIQUE

Contexte et descriptif général

Dans une perspective de gestion durable de ses ressources et afin de participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique, le Pays souhaite accompagner, sur son territoire, les actions contribuant à l'efficacité énergétique et permettant la préservation des milieux et de la biodiversité.

En vue d'encourager les initiatives locales pour lutter contre l'effet de serre, les collectivités locales sont incitées à mettre en place des Plans Climat Territoriaux qui assurent une définition et une mise en œuvre d'objectifs à l'échelle territoriale.

Il s'agit donc de mener à la fois une stratégie locale pour le climat (plan d'actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre) et un projet territorial de développement durable. Le Pays a donc décidé de mettre en œuvre un Plan Climat Territorial afin d'agir sur l'ensemble des domaines influant ou subissant les effets de ces changements climatiques.

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat. Ce changement climatique nous concerne tous puisque l'ensemble des secteurs de l'économie y contribue.

Au vu du contexte climatique et considérant que « la meilleure énergie et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas ! », l'enjeu prioritaire du territoire est avant tout la maîtrise de l'énergie.

Par ailleurs, l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables sont deux composantes essentielles du développement durable du territoire. En effet, elles contribuent à la protection de l'environnement, génèrent des emplois, valorisent le développement local des territoires et diversifient l'approvisionnement en énergie.

Le territoire doit donc se montrer exemplaire et offensif pour inciter les acteurs à se mobiliser ; deux mesures sont donc identifiées :

- Mobiliser les acteurs du territoire sur la maîtrise de la consommation d'énergie
- Contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire et re-localiser la production d'énergie

Résultats attendus et impacts des actions qui seront menées

Réduire notre empreinte écologique en amenant l'ensemble des acteurs du territoire vers une plus grande maîtrise de la consommation d'énergie, au quotidien (à titre privé, professionnel, familial...) et les inciter à utiliser des énergies ayant un impact environnemental limité.

Par ailleurs, les actions vont contribuer à la diversification du potentiel énergétique (vers les énergies renouvelables, pour une gestion durable des ressources du territoire) et à la valorisation du potentiel énergétique local (développement économique du territoire).

Contribution des actions à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la note stratégique)

Les actions qui seront engagées s'inscrivent dans le Plan Climat Territorial du Pays dont l'objectif est de contribuer à limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (Atténuation) et de réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution inévitable du climat (adaptation).

Ces actions contribuent donc à la protection de l'environnement tout en générant des emplois, valorisant le développement local des territoires et diversifiant l'approvisionnement en énergie.

Tous ces facteurs s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de développement local.

Plus-values

L'approche transversale de la problématique à l'échelle du territoire n'a pas été menée jusqu'à présent ; le caractère pilote du Plan Climat Territorial et des actions qu'il décline constituent pour le territoire une innovation.

Caractère intercommunal de ou des actions

Les actions présentées contribuent au projet territorial du Pays et concernent l'ensemble du territoire.

Caractère durable de ou des actions

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Territorial qui a pour objectif d'accompagner sur son territoire, les actions contribuant à l'efficacité énergétique et permettant la préservation des milieux et de la biodiversité. Ces actions ont donc directement un caractère durable : gestion durable des ressources et lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit donc de mener à la fois une stratégie locale pour le climat (plan d'actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers des politiques sectorielles de la collectivité locale) et un projet territorial de développement durable (approche transversale et collective).

Articulation Pays-Agglomérations ou Pays-PNR

L'articulation entre le PNR du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles fait l'objet d'une convention entre les deux structures.

L'environnement est une des missions premières du PNR ; Il développe une politique en faveur de la biodiversité ainsi que des actions en faveur de la sensibilisation et de la pédagogie à l'environnement. Il intervient également sur le thème de l'éolien.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES **et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)**

Types d'actions éligibles
Programme et outils pédagogiques, animations (conférences), diagnostic énergétique du patrimoine communal, Bilan Carbone territorial, actions de promotion des techniques et dispositifs existants, valorisation et développement de la filière Bois énergie, opérations contribuant au développement des énergies renouvelables...

Programme opérationnel pluriannuel

Fiche objectif n°13

Informer, sensibiliser et éduquer à l'environnement

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

- Axe 1.3 Un travail de pédagogie après de tous les acteurs
- Axe 2.3 La valorisation des ressources naturelles
- Axe 3.1 La préservation de notre environnement
- Axe 4 Maîtriser l'aménagement de l'espace et de l'environnement

MOTIVATION DE LA THEMATIQUE

Contexte et descriptif général

Cet enjeu accompagne et vient renforcer les deux enjeux environnementaux préalablement développés. L'acquisition de nouvelles attitudes vis-à-vis de la nature et de l'environnement devient en effet une urgence, du geste le plus simple à une prise de conscience responsable des équilibres à sauvegarder.

La sensibilisation et l'information du grand public, ainsi que l'éducation des jeunes, jouent un rôle prépondérant dans la protection de l'environnement et constituent la politique préventive la plus rentable à long terme.

Le maintien de la qualité des espaces naturels du territoire passe donc par une sensibilisation du public à l'impact que nos activités peuvent engendrer sur le territoire et ainsi développer des actes responsables. Si l'on souhaite développer la prise de conscience du plus grand nombre sur les enjeux environnementaux du territoire et développer une réelle politique territoriale, la sensibilisation et la formation sont incontournables.

Cette sensibilisation nécessite l'engagement de campagnes de sensibilisation, des animations sur une filière professionnelle, dans une entreprise, auprès des écoles... Par ailleurs, la sensibilisation générant de la demande, il importe d'avoir sur le territoire des entreprises, des artisans, des associations expérimentées et sensibilisées à ces problématiques, afin de pouvoir conseiller et répondre aux exigences des maîtres d'ouvrage privés comme publics ; d'où la nécessité de former ces acteurs...

Des actions pédagogiques sont déjà menées sur le territoire mais celles-ci sont diffuses et ont un impact limité ; dans un souci de cohérence et d'efficacité, le pays doit donc structurer et renforcer cette offre à l'échelle du territoire.

Afin de répondre à cet enjeu, trois mesures prioritaires ont été déterminées :

- sensibiliser et former les acteurs aux enjeux environnementaux du territoire
- structurer l'offre pédagogique et mettre en réseau les acteurs de l'éducation à l'environnement
- assurer une veille environnementale territoriale et conseiller les acteurs du territoire dans le cadre des actions engagées.

Résultats attendus et impacts des actions qui seront menées

Les actions menées permettront de :

- structurer les acteurs de l'éducation environnement et rendre lisible les actions d'éducation environnement.
- diffuser sur l'ensemble du territoire l'information environnementale.
- élaborer des programmes pédagogiques, pour une prise en compte des enjeux environnementaux par les scolaires.
- professionnaliser les acteurs du bâtiment sur l'eco construction et la qualité environnementale du bâti...
- contribuer à une meilleure gestion de la ressource « eau ».
- sensibiliser, éduquer et former des publics ciblés (professionnels, élus, scolaires) aux enjeux énergétiques et environnementaux du territoire.

Contribution des actions à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la note stratégique)

Il s'agit de sensibiliser l'ensemble des acteurs « pratiquants » le territoire (habitants, touristes, jeunes...) au patrimoine naturel du Pays et aux enjeux liés à la préservation des milieux. Les actions engagées vont renforcer :

- le sentiment d'appartenance à un territoire ;

- la réflexion partagée entre différents acteurs ;
- la réflexion transversale sur les enjeux environnementaux de ce territoire dans une perspective de développement économique durable.

Si l'on souhaite développer la prise de conscience du plus grand nombre sur les enjeux environnementaux du territoire et développer une réelle politique territoriale, la sensibilisation et la formation sont incontournables !

Plus-values

Approche transversale et territoriale de l'éducation environnement (peu d'actions transversales actuellement menées).
Mutualisation des moyens à l'échelle territoriale.
Effort en matière de pédagogie.

Caractère intercommunal de ou des actions

Des actions pédagogiques sont déjà menées sur le territoire mais celles-ci sont diffuses et ont un impact limité ; dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Pays doit donc structurer et renforcer cette offre à l'échelle du territoire.

Caractère durable de ou des actions

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Territorial du PHLV qui a pour objectif d'accompagner sur son territoire, les actions contribuant à l'efficacité énergétique et permettant la préservation des milieux et de la biodiversité. Ces actions ont donc directement un caractère durable : gestion durable des ressources et lutte contre le réchauffement climatique.

Articulation Pays-Agglomérations ou Pays-PNR

L'articulation entre le PNR du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles fait l'objet d'une convention entre les deux structures. L'environnement est une des missions premières du PNR ; Il développe une politique en faveur de la biodiversité ainsi que des actions en faveur de la sensibilisation et de la pédagogie à l'environnement.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

Types d'actions éligibles

Actions de formation (formations délocalisées), de sensibilisation et d'éducation environnement liées aux enjeux territoriaux (maîtrise de l'énergie, eau, paysage...) / publics ciblés (scolaires, professionnels, élus) ; Actions de structuration des acteurs territoriaux (réseau des acteurs de l'EE, organisation d'événements, programme de conférences et débats...), lieux ressources environnementales...